

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

LES PREMIÈRES MESURES POUR PARIS



SOMMAIRE

- P.3 INTRODUCTION**
- P.4 LES PREMIÈRES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR PARIS**
- P.6 UNE NÉCESSAIRE MOBILISATION DES AUTRES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU TERRITOIRE**
- P.6 RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES**
- P.7 ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUELLES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES ?**
- P.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONTANTS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DEPUIS L'ADOPTION DU PLAN CLIMAT**

INTRODUCTION

Depuis son premier plan Climat, la Ville a investi plus d'1Md€ directement dans la transition énergétique, répartis entre la modernisation des bâtiments publics (536 M€), la rénovation du parc social (605 M€), l'accompagnement des copropriétés privées (22 M€) ou encore la transformation profonde de l'éclairage public (56 M€).

Plus globalement, rappelons que depuis 2014, la Ville a investi 10 Md€ pour la transition écologique.

Alors que l'été 2022 a été le plus chaud jamais enregistré en Europe et que la crise énergétique annoncée se confirme comme étant la plus importante depuis les années 70, la sobriété énergétique et la transition écologique s'imposent comme une nécessité.

Fin aout, les tarifs de l'énergie ont atteint des niveaux record (1 000€ MWh, soit 12 fois le prix constaté à même époque il y a un an). Pour protéger les habitants d'une hausse qui s'annonce durable des prix de l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique, il faut accélérer la transition énergétique de Paris.

Pour ce faire, la Ville de Paris a préparé un plan d'urgence qui s'articule autour de 4 premières mesures qu'elle appliquera à ses services.

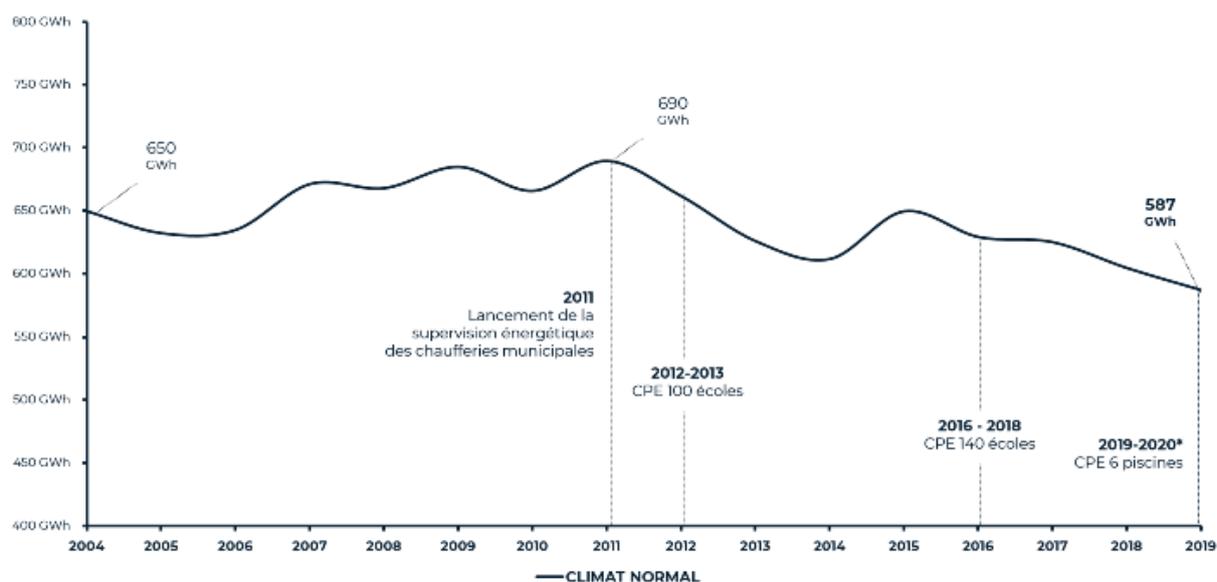


© Joséphine Brueder / Mairie de Paris

LES PREMIÈRES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR PARIS

Les services publics parisiens représentent ainsi 2% des consommations du territoire et 3-4% en comptant la gestion déléguée. Si elles sont en baisse de 11% en 2020 par rapport à 2004, la hausse des coûts de l'énergie (près de 50%) pourrait coûter 30 à 34 M€ supplémentaires à la Ville cette année.

2.1 CONSOMMATION DES BATIMENTS PUBLICS



Trajectoires énergétiques | 2022 | 1

Par ailleurs, face au risque de pénurie la Ville participe à un effort national de sobriété.

La Ville de Paris met aujourd'hui en place 3 premières séries de mesures pour réduire les principaux postes de consommation énergétique :

Elles nous permettront d'atteindre dès les prochaines semaines quelques 60 Gwh d'économies d'énergie, soit pour le patrimoine de la Ville plus de 80 % de l'objectif de 10% d'économie demandé au niveau national pour cet hiver.

Les économies budgétaires générées pourront, de manière vertueuse, conduire à des investissements supplémentaires en faveur de la transition écologique.

D'autres mesures issues d'une nécessaire concertation viendront les compléter au plus vite avant l'hiver.

1 / Première série de mesures : la baisse des températures dans les bâtiments de la Ville :

• Application **progressive**, en fonction de la qualité du bâti, d'une baisse des températures **de 1°C pour les fixer à 18°C** en journée, et réglage systématique de la température **à 12°C la nuit et lors des périodes inoccupées** des bâtiments ;

• Baisse des températures **des piscines de 1°C.**

- Ces mesures seront mises en œuvre **en concertation avec les utilisateurs des bâtiments et des équipements, notamment les communautés éducatives.**

- Dans ce cadre, pour les appliquer de façon raisonnée et différenciée nous allons créer un **réseau de référents sobriété énergétique**. Cela nous permettra une mise en œuvre adaptée et un suivi par bâtiment.

- Ces baisses ne concerneront pas les EHPAD ou autres bâtiments accueillant des publics sensibles comme les crèches.

2 / Deuxième série de mesures : décaler heure et dates de chauffe :

- Décalage de 30 minutes pour la mise en chauffe le matin ;

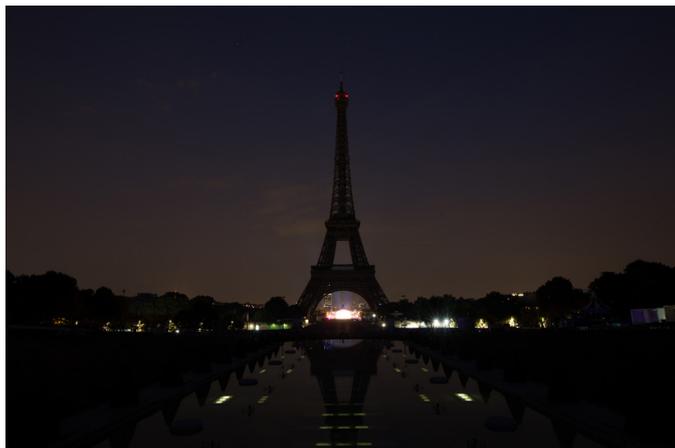
- Décalage d'un mois de la saison de chauffe hivernale aux vacances de la Toussaint pour les bâtiments administratifs.

3 / Troisième série de mesures : baisse de l'intensité de l'éclairage :

- **Extinction de tous les éclairages ornementaux des façades extérieures et des monuments municipaux** dès 22h à partir du 23 septembre, 1er jour de l'automne. L'éclairage public n'est pas concerné pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

- **Fin de l'illumination de la Tour Eiffel** à 23h45 à partir du 23 septembre.

D'autres mesures issues d'une nécessaire concertation viendront les compléter au plus vite avant l'hiver.



© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

UNE NÉCESSAIRE MOBILISATION DES AUTRES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU TERRITOIRE

96% des consommations énergétiques ne dépendent pas directement des consommations des services publics municipaux. Le secteur tertiaire est responsable de plus de la moitié des consommations du territoire parisien.

Les consommations du territoire se répartissent entre les copropriétés privées (40%), les bureaux (16%), les commerces (10%), le parc social (9%), l'Etat (7%) et les hôtels, cafés et restaurants (6%). Il est donc impératif que les acteurs publics comme privés se mobilisent.

Le **nouveau Pacte Paris-Action Climat-Biodiversité sera utilisé pour mobiliser tous les gros consommateurs du territoire** : grands bailleurs tertiaire ; chaînes hôtelières ; supermarchés ; grands magasins ; commerces.

La Ville de Paris organisera mi-octobre une réunion avec tous les gros consommateurs pour leur demander de suivre la trajectoire appliquée par la Ville pour ses bâtiments, c'est-à-dire de baisser leurs consommations d'au moins 10%. Les abonnés aux réseaux collectifs de chaud ou de froid seront également mobilisés.

Par ailleurs, **dans chaque arrondissement une communication à destination des commerçants sera engagée autour des règles qui les concernent en matière de sobriété énergétique** (interdiction de l'éclairage nocturne, des terrasses chauffées, des portes ouvertes).

Dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques **les arrondissements seront étroitement associés à la mise en œuvre** de ce plan.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

En plus du «Fonds-de-Solidarité-Logement-énergie » (FSL) et de l'aide Paris Famille, **10 M€ par an pour 43 000 familles**, la Ville renforcera ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

Cette action s'appuiera notamment sur un volet préventif avec la mise en place dès novembre d'un **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie et d'un fonds d'aide aux petits travaux de 400 000 €**.

Dans ce cadre, 1 200 visites à domicile sont programmées (diagnostics énergie et accompagnement dans la durée mais aussi distributions de kits d'urgence). Un travail de mobilisation des contributeurs financiers au FSL-énergie sera engagé, en particulier en direction des fournisseurs d'énergie.

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Même si l'on peut espérer une stabilisation des prix, il faut se préparer à vivre durablement dans un monde où l'énergie sera chère. La Ville annonce donc une accélération de ses programmes pour l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables :

- **Avec le Plan Eco rénovons Paris** 39 000 logements privés ont déjà bénéficié **d'un accompagnement renforcé de la Ville** depuis 2014, de nouvelles copropriétés seront accompagnées dans les années à venir ;

- Avec un gain énergétique moyen de 34% pour les logements accompagnés par la Ville une famille fait une économie de 300 € par an.

- **La rénovation énergétique des bâtiments publics est aussi amplifiée.** À titre d'exemple, **20 groupes scolaires, 8 collèges et 2 piscines vont être rénovés dans le cadre de Contrats de Performances Énergétiques (CPE)** en plus des travaux de l'ensemble du patrimoine de la Ville de Paris (crèches, gymnases, bibliothèques, bureaux...) ayant aussi un impact sur la consommation énergétique.

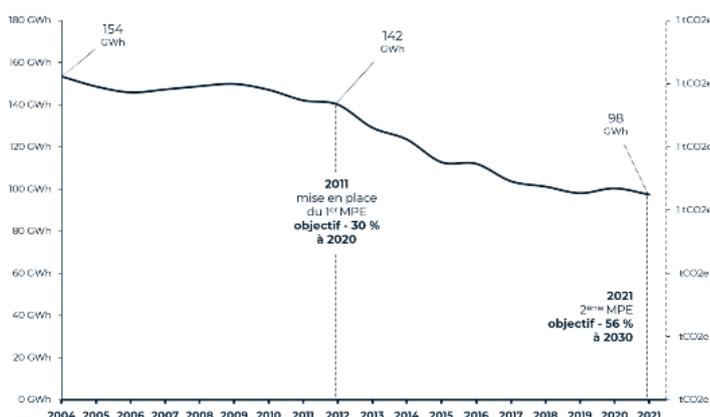
- **La mobilisation des bailleurs sociaux parisiens va se poursuivre autour de la rénovation énergétique du parc social** avec 5 000 logements rénovés par an, l'accompagnement préventif des locataires et le raccordement au réseau de chaleur collectif pour ne plus être dépendant du gaz. 567 opérations ont déjà été accompagnées par la Ville pour des rénovations « Plan Climat », soit 58 200 logements concernés pour des gains énergétiques de 54% en moyenne. Avec des **économies générées de 400 € par an en moyenne par famille.**

- **La rénovation de l'éclairage public :**

- Pour cette mandature **286 M€ seront investis, 44 000 luminaires** seront remplacés ;

- Une **baisse des consommations de 60%** sera atteinte en 2030 par rapport à 2004.

2.4 ECLAIRAGE PUBLIC



⊕ Incertitudes = 9 %

2011 - 2019
44 000 luminaires
remplacés
(34 000 à LED)

GES divisés par 2

- **Avec la diminution du tarif de raccordement au réseau de chaleur urbain**, la Ville va faciliter la conversion des bâtiments chauffés au gaz.

- **La Ville lancera le programme « EnergieCulteurs » de déploiement de centrales solaires sur des toitures de bâtiments municipaux** (panneaux photovoltaïques en autoconsommation).

Dès 2023, **avec la création de la société Axe Seine Énergie la Ville investira dans des projets de production d'Énergie Renouvelable** dans la Vallée de la Seine en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, Rouen et Le Havre.

- **Le futur PLU qui sera entièrement bioclimatique :**

- Chaque projet d'urbanisme devra participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce nouveau PLU encouragera les **constructions sobres et passives, la production d'ENR** et l'obligation de raccordement aux réseaux collectifs de chaud et de froid.

En juin dernier, l'Assemblée citoyenne a fait le choix de travailler sur l'accélération de la rénovation énergétique pour les Parisiens avec un rendu attendu pour le mois de février 2023. C'est un premier pas pour incarner le lien entre l'exigence de sobriété énergétique et la question démocratique.

Tableau récapitulatif des montants engagés dans la transition énergétique depuis l'adoption du Plan Climat

Périmètre	Action	Montants engagés depuis le premier Plan climat (en M€)
Logement social	58 000 logements rénovés	605 M€
Copropriétés privées Ville, bâtiments publics et éclairage	Eco-Rénovons Paris	22 M€
	Centres thermiques	120 M€
	Menuiseries extérieures	60 M€
	Façades/isolation	18 M€
	CPE écoles et piscines	50 M€
	AP de projet	130 M€
	Crédits engagés en 2022	30 M€
	Total DCPA	408 M€
	Total DJS	19,3 M€
	CASVP (chaufferies et ascenseurs)	30,1
	Ex-DASES	3,4
	Paris-Seine	17,6 M€
	SEMAEST	2,4 M€
Eau de Paris	8 M€	
Marché de l'éclairage public	56 M€	
	Total Ville et liés	544,8 M€
EnR	Budget participatif	5 M€
	Eau de Paris	16,9 M€
	SEMAPA	3,4 M€
	Paris Métropole Aménagement	12 M€
	Total EnR	37,3 M€
Total		1 218 M€

CONTACT :

Service de presse • presse@paris.fr • 01 42 76 49 61